

Paris, le 12 décembre 2016

Evaluation des avantages en nature énergie Année 2017

Suite à communication par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) du 8 décembre 2016, le barème forfaitaire annuel pour les évaluations sociale et fiscale des avantages en nature énergie s'établit de la manière suivante au titre de l'année 2017 :

Composition du foyer	Avec chauffage	Sans chauffage
1 personne	941,00 €	471,70 €
2 personnes	1 346,00 €	672,30 €
3 personnes	1 516,30 €	755,60 €
4 personnes	1 713,10 €	854,00 €
5 personnes	1 811,50 €	903,20 €
6 personnes ou plus	1 910,00 €	952,40 €

Il est rappelé que dans l'hypothèse où les avantages en nature ne peuvent être directement fournis, le montant de l'indemnité compensatrice doit être compris dans le revenu imposable.

Valérie DESMASURES



Secrétaire Général